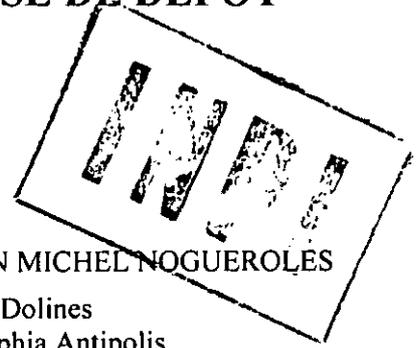


Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANTIBES

BP 619 - 06632 ANTIBES CEDEX
FAX : 04.93.34.02.90
MINITEL:3617 INFOGREFFE ou ABONNES:3614 INFOGREFFE
INTERNET:WWW.INFOGREFFE.FR -
TEL : 04.93.34.10.14



SELARL JEAN MICHEL NOGUEROLES

1240 route des Dolines
Buropolis 3 Sophia Antipolis
06560 Valbonne

V/REF :

N/REF : 2004 B 555 / 2008-A-197

Le Greffier du Tribunal de Commerce D'ANTIBES certifie qu'il a reçu le 16/01/2008,

P.V. d'assemblée du 29/06/2007

- Modification de la composition du conseil d'administration

Concernant la société

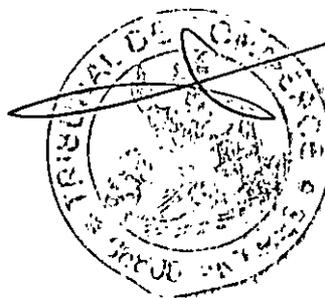
MOBILEGOV FRANCE
Société anonyme
2000 route des Lucioles
les Algorithmes Bâtiment Aristote
06410 Biot

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-197 le 16/01/2008

R.C.S. ANTIBES 453 639 932 (2004 B 555)

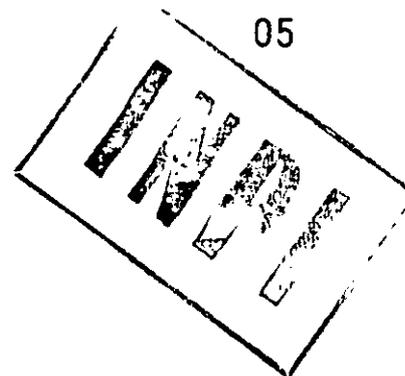
Fait à ANTIBES le 16/01/2008,

Le Greffier



MOBILEGOV France
S.A. au Capital de 38 000 €
Siège social : Les Algorithmes
2000 Route des Lucioles
06901 SOPHIA ANTIPOLIS

RCS Antibes B 453 639 932



PROCES VERBAL
ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'AN DEUX MIL SEPT
LE 29 JUIN A 17 H 00

Les actionnaires de la Société MOBILEGOV France se sont réunis au siège social de la Société en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- démission de deux administrateurs : Eric MATHIEU et François LE PAGE
- nomination à leur remplacement de Monsieur Léon FRENKIEL (à compter du 21/08/2006 rétroactivement) et de Madame Raymonde DROZ épouse FRENKIEL (à compter du 5/06/2006 rétroactivement)
- mise à jour corrélative des statuts
- questions diverses

A l'entrée en séance à 17 h 00, il a été élargé la feuille de présence par tous les actionnaires, de laquelle il ressort que le quorum est rempli, l'assemblée générale de la Société peut donc délibérer en Assemblée Générale Extraordinaire.

Après quelques débats, il est mis aux votes les résolutions suivantes :

1^{ère} RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide d'accepter rétroactivement la démission de Monsieur François LEPAGE de ses fonctions d'administrateur de la société à compter rétroactivement du 21 août 2006, et nomme à son remplacement Monsieur Léon FRENKIEL, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Il est également décidé d'accepter la démission de son poste d'administrateur de Monsieur Eric MATHIEU à compter du 5 juin 2007, il est nommé à son remplacement à ses fonctions Madame Raymonde DROZ épouse FRENKIEL, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être confiées.

Les deux nouveaux membres du Conseil d'Administration étant déjà actionnaires fondateurs de la société.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

£

025 R.F

*Certifié conforme à l'original
 par le Président*

Alc. Benoit

Déposé aux minutes du Greffe
 du Tribunal de Commerce
 d'Antibes : 16 JAN. 2008

2^{ème} RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de procéder en tant que de besoin à la mise à jour corrélatrice des statuts.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

3^{ème} RESOLUTION

La collectivité des actionnaires décide de donner tous pouvoirs à son Président Directeur Général avec faculté de substitution, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales dont il sera besoin.

Cette résolution est acceptée à l'unanimité des actionnaires.

CLOTURE

Puis plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, de tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal signé après lecture par le Président de séance et les scrutateurs.

Al. Seebach *L. Frensch* *R. Frey*

*Certifié conforme à l'original
par le Président *Al. Seebach**